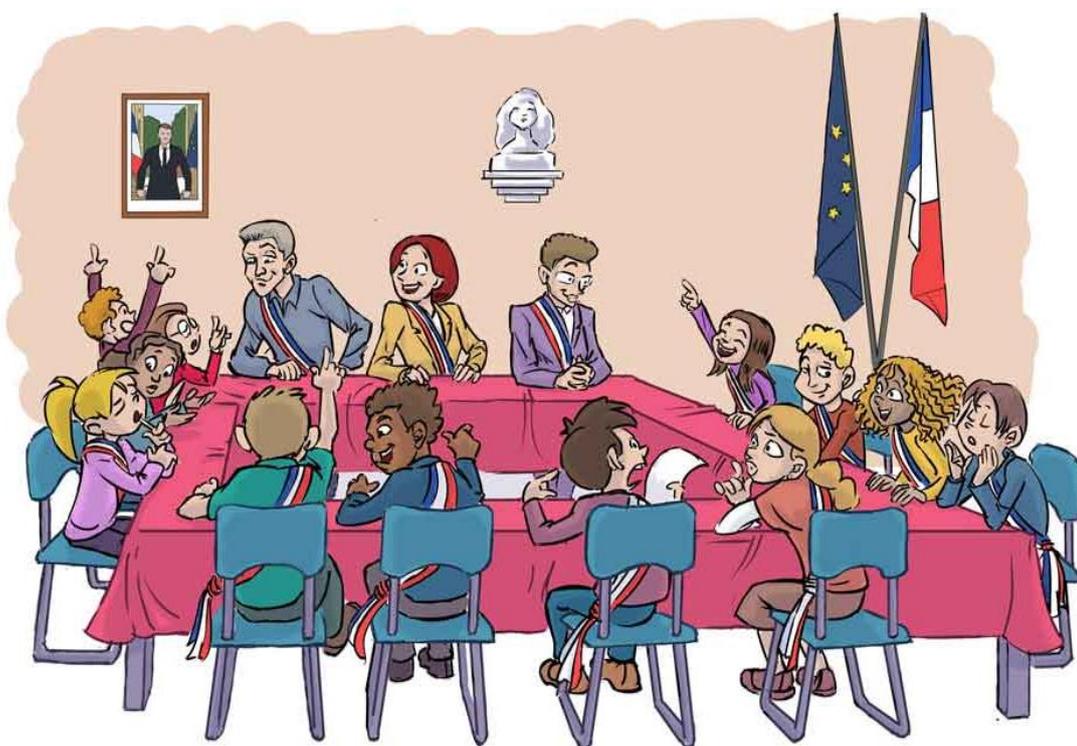




# CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



## Mais de quoi s'agit-il ?

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est un groupe d'enfants de CM1 ou CM2 :

- 8 enfants scolarisés à l'école de Fontanès élus par leurs camarades
- 2 enfants volontaires habitant la commune et scolarisés ailleurs.

Comme les élus adultes, leur rôle est de participer activement à la vie de la commune et de faire émerger des projets concernant tous les enfants.

## A quoi ça sert ?

Les conseillers municipaux enfants sont les représentants et les porte-parole de tous les enfants. Ils ont l'opportunité de donner leur avis et d'être acteurs de la vie de la commune, afin d'améliorer le cadre de la vie quotidienne, de s'informer sur les sujets importants et de participer aux moments forts de la vie collective.

Ils ont également la chance de découvrir et d'expérimenter concrètement ce que signifie « être citoyen ».

## Comment ça marche ?

A Fontanès, le CME est composé de 4 enfants de CM1 et 4 enfants de CM2 élus parmi les élèves de l'école du village, auxquels se rajoutent 2 enfants volontaires habitant la commune mais scolarisés ailleurs.

Tous sont en place dès septembre, pour 2 ans au maximum. La moitié du CME est donc renouvelée chaque année avec les enfants entrant en CM1.

Le CME est encadré par des élus référents et une animatrice. Il se réunit une fois par mois environ (en fin de journée, hors week-end, pour une heure et demi maximum) pour discuter des projets en cours et décider des actions à mettre en place.



## Alors, ça te tente ?

Si oui, tu dois d'abord en discuter avec tes parents parce qu'il est important qu'ils te soutiennent dans ton engagement.

Si tu es scolarisé à l'école de Fontanès, les enseignants aborderont le sujet en classe et accompagneront les candidats ; les élections seront organisées en fin d'année scolaire.

Si tu vas à l'école à l'extérieur de Fontanès, les élus adultes t'accueilleront à la mairie pour t'accompagner dans ta démarche de volontariat.

La commission enfance jeunesse de la municipalité est à ton écoute. Si tu as des questions, tu peux les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.



Contact :

Manon FAYOLLE

[animation@mairie-fontanes.fr](mailto:animation@mairie-fontanes.fr)

06.23.89.78.42